

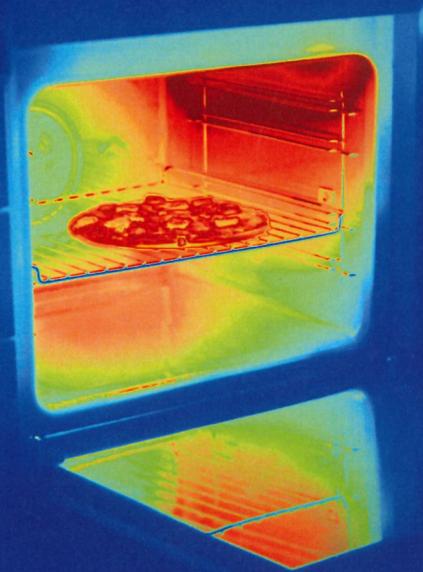


COMMUNE DE  
**PRÉVERENGES**

INFORMATION À LA POPULATION

# ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

L'énergie est limitée.  
Ne la gaspillons pas.



[www.preverenges.ch/energie](http://www.preverenges.ch/energie) • Tél. 021 811 50 50

**L'énergie est limitée.**

**Ne la gaspillons pas.**

# 5 recommandations pour économiser l'énergie dans le ménage



## Éteindre la machine à café:

les appareils laissés en veille consomment beaucoup d'électricité. Éteignez-les après utilisation.

## Dégager les radiateurs:

l'air chaud doit pouvoir circuler librement. Veiller à ne placer ni meubles ni rideaux devant les radiateurs.

## Aérer efficacement:

durant l'hiver, ne laissez pas vos fenêtres ouvertes en position basculante car cela entraîne une grande déperdition de chaleur vers l'extérieur. Ouvrez plutôt toutes les fenêtres trois fois par jour pendant 5 à 10 minutes pour une aération économe en énergie.

## Cuisiner avec un couvercle:

une grande partie de l'énergie s'évapore pendant la cuisson. Pour limiter ce phénomène, placez toujours un couvercle sur la casserole. Cela permet d'ailleurs de réduire le temps de cuisson.

## Toujours éteindre les lumières:

éteignez systématiquement les lumières dans les pièces inoccupées.

Rendez-vous sur

**[stop-gaspillage.ch](http://stop-gaspillage.ch)** pour  
découvrir d'autres conseils  
et tout savoir sur la situation  
énergétique en Suisse.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication DETEC

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR



## MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Afin de traverser l'hiver sans encombre et d'adopter des comportements plus durables, la Municipalité a décidé d'une réduction volontaire de sa consommation d'énergie de la manière suivante :

- La Municipalité va économiser de l'énergie dans le cadre de l'exploitation des infrastructures et bâtiments communaux, notamment en limitant la température dans l'ensemble des bâtiments communaux. L'éclairage public sera également modifié (rue et bâtiments), tout en veillant à maintenir un bon niveau de sécurité.
- La Municipalité va également recommander à ses collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'aux utilisateurs des bâtiments communaux une série de gestes afin de réduire la consommation dans les locaux de l'administration.
- En parallèle, la Municipalité fournira via ses différents canaux de communication des recommandations à la population pour réduire la consommation d'énergie.
- Mise en place et exploitation d'un point de rencontre d'urgence (PRU), en cas de situation de délestage ou de black-out.
- Ces engagements répondent à la demande de la Confédération de réduire de 15 % la consommation d'énergie pendant la période hivernale 2022-2023.

Dans le cas où la crise devrait s'aggraver, de nouvelles informations vous seront communiquées sur les gestes et comportements à adopter.

**Ne manquez pas de consulter notre site internet qui détaille tous les comportements à adopter : [www.preverenges.ch/energie](http://www.preverenges.ch/energie)**



## QUELQUES DÉFINITIONS

Le site [vd.ch/penurie](https://www.vd.ch/penurie) propose un dictionnaire de la pénurie :

**KWh ?** C'est une unité de quantité d'énergie. Kilowattheure (kWh) signifie « 1000 watts pendant une heure ». C'est, par exemple, l'énergie électrique consommée par dix vieilles ampoules de 100 W allumées pendant une heure. Ou celle de 20 ampoules LED de 10 W qui produiront autant de lumière – mais pendant 5 heures.

En Suisse, le coût du kWh d'électricité s'échelonne entre 10 et 40 centimes suivant la région où l'on vit et le tarif choisi (tarif de nuit, courant vert...). En 2023, ces tarifs vont augmenter sensiblement en raison de la situation énergétique actuelle. Le kWh est aussi utilisé pour d'autres formes d'énergie que l'électricité. Par exemple, un litre de mazout ou 1 m<sup>3</sup> de gaz naturel représentent 10 kWh, un kilo de bois, 4 kWh. Qu'est-ce qu'une pénurie d'électricité et de gaz ? La pénurie d'électricité ou de gaz se définit comme un manque d'énergie disponible pour satisfaire la demande.

**Qu'est-ce qu'une mesure de contingentement ?** Un contingentement est un rationnement de l'énergie (électricité ou gaz). Par ordonnance, la Confédération impose alors à certains usagers de diminuer leur consommation par rapport au même mois de l'année précédente.

**Qu'est-ce qu'un délestage ?** Pour l'électricité, le délestage consiste à interrompre successivement la fourniture électrique dans des zones géographiques, par exemple pendant 4 h, puis de rétablir le courant pendant 8 h, et ainsi de suite. Le délestage n'est pas prévu pour le gaz.

**Qu'est-ce qu'un black-out ?** La panne d'approvisionnement électrique - « black-out » - se définit comme l'interruption brutale de l'alimentation en énergie électrique. La panne d'électricité est imprévisible et soudaine, suite notamment à un accident (un arbre qui tombe et endommage une ligne électrique). On parle de black-out lorsque cette panne intervient à grande échelle et que des régions entières ne sont plus alimentées en électricité.